

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 26 octobre 2012
(convocation du 15 octobre 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Octobre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme CARTRON Françoise à M. TURON Jean-Pierre jusqu'à 10 h 50	M. DUPOUY Alain à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick à partir de 11 h 35	Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 55
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 35	Mme FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean
M. OLIVIER Michel à Mme ISTE Michèle	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 15
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 10 et à partir de 11 h 40	M. LOTHAIRE Pierre à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
Mme BALLOT Chantal à M. LABISTE Bernard	M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques
M. BOUSQUET Ludovic à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 10 h 00	M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme CAZALET Anne-Marie à M. BRON Jean-Charles	Mme PIAZZA Arielle à Mme DESSERTINE Laurence jusqu'à 10 h 05
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine	M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
Mme COLLET Brigitte à M. CAZENAVE Charles	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel	M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. DAVID Yohan à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 11 h 50	Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime	M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul	M. TRIJOLET Thierry à M. BAUDRY Claude
	Mme WALRYCK Anne à Mme BREZILLON Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

Exercice 2012 - Décision Modificative n°12 - Budget Principal et Budgets Annexes - Adoption

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'exercice en cours et pour donner suite à un certain nombre de décisions prises par le Conseil de Communauté, il s'avère nécessaire de procéder à des virements de crédits et à quelques inscriptions nouvelles au sein de la présente décision modificative n°12, qui, tous budgets confondus, se présente, en grandes masses et en synthèse comme suit :

LIBELLES	Mouvements Budgétaires		Mouvements Réels		Mouvements d'Ordre	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	4 846 604,74	4 846 604,74	4 846 604,74	846 604,74	0,00	4 000 000,00
Section de Fonctionnement	7 810 736,00	7 810 736,00	3 810 736,00	7 810 736,00	4 000 000,00	0,00
TOTAUX	12 657 340,74	12 657 340,74	8 657 340,74	8 657 340,74	4 000 000,00	4 000 000,00
Résultat	0,00		0,00			
TOTAUX EGAUX 2 à 2	12 657 340,74	12 657 340,74	8 657 340,74	8 657 340,74	4 000 000,00	4 000 000,00

Comme le tableau ci-dessus le fait apparaître, tous budgets confondus, cette décision s'équilibre, en mouvements budgétaires, en recettes et dépenses, à hauteur de 12.657.340,74 €, en mouvements réels, à 8.657.340,74 € et en mouvements d'ordre, à 4.000.000 €.

Les inscriptions nouvelles se situent en section d'investissement :

Au Budget Déchets Ménagers :

- Où figurent en section d'investissement, une ouverture des crédits de 119.985,81 € pour la récupération d'une avance forfaitaire dans le cadre de l'exécution d'un marché passé pour la création du centre de recyclage du Bourgailh à Pessac.

Au Budget Assainissement :

- Où un crédit de 200.000 € est prélevé pour être basculé en section de fonctionnement afin d'assurer le versement à l'ADERA de la participation de la Communauté Urbaine au financement du programme intitulé « Etude Intégrée de l'effet des Apports amont et locaux sur le fonctionnement de la Garonne Estuarienne » (ETIAGE) en application de la délibération du Conseil de Communauté n°2009/0801 du 27 novembre 2009 prévoyant une contribution globale HT à ce programme de 400.000 € sur une période de 4 ans, étude réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de l'Université de Bordeaux I et du CEMAGREF ;

Au Budget Transports :

- Où, à partir d'une recette nouvelle, le crédit des « Autres immobilisations corporelles » est relevé de 60.000 €.
- Où des crédits sont ouverts à hauteur de 1.104.827,10 € avec la participation de la Communauté pour 583.647,07 € et de la Commune pour 521.180,03 € pour la réalisation par la CUB, pour le compte de la Commune de Mérignac, de travaux d'éclairage public entrant dans le cadre des travaux d'extension de la Ligne B de la 3^{ème} phase du Tramway à Pessac entre Bougnard et Pessac Alouette (Délibération n°2012/0624 du Conseil de Communauté du 28 septembre 2012) ;
- Où des crédits sont ouverts à hauteur de 880.955,35 € avec la participation de la Communauté pour 535.516,35 € et de la Commune pour 345.438,90 € pour la réalisation par la CUB, pour le compte de la Commune de Bègles, de travaux d'éclairage public entrant dans le cadre des travaux de la 3^{ème} phase du Tramway rues Eloi, Ambroise Croizat, des frères Moga, avenue Lénine, Rue Alexis Labro et route de Toulouse (Délibération n° 2012/0623 du Conseil de Communauté du 28 septembre 2012)

L'impact brut de ces inscriptions s'établit à 2.045.782,45 € mais du fait du financement de la participation globale de la CUB à ces deux projets (1.119.163,52 €) prélevée sur la ligne des dépenses imprévues, l'impact net ressort à 926.618,93 €.

- Où un crédit de 4.000.000 € est ouvert en compte 20 « Immobilisations incorporelles » pour modifier sur exercice clos l'imputation d'une indemnité acquittée à SYSTRA GET imputée initialement en section de fonctionnement du Budget annexe Transports et régulariser hors budget la TVA correspondante. L'écriture d'annulation sur exercice clos du mandat passé se situe en section de fonctionnement.

En section de fonctionnement, les inscriptions nouvelles se situent uniquement :

Au Budget Transports :

- Où une ouverture de crédits est proposée à hauteur de 3.810.736 € pour procéder aux régularisations d'écritures nécessaires à la suite du règlement (Délibération n°2012/0505 du 13 juillet 2012) d'un litige né entre la CUB et la Société Clear Channel à l'occasion de l'exécution du marché n°042 15U passé avec cette société pour une durée de 15 ans en vue de la mise à disposition d'abris voyageurs et de services d'intermodalité pour le réseau de bus communautaire.
- Où une ouverture de crédits de 4.000.000 € est proposée pour pouvoir, comme indiqué précédemment, régulariser l'annulation sur exercice clos de l'indemnité versée à SYSTRA GET.

Les mouvements d'ordre qui s'équilibrent, en recettes et dépenses, à 4.000.000 € sont directement liés à l'annulation/réémission de l'indemnité versée à SYSTRA pour transférer en investissement, par le biais d'une écriture de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, la ressource correspondante issue de l'annulation sur exercice clos, en section de fonctionnement, du mandat de paiement de l'indemnité.

Parmi les dépenses financées par virement de crédits figurent notamment au Budget Principal, en section d'investissement :

- La participation de la Communauté (400.000 €) à verser à la Ville de Bordeaux pour l'acquisition en VEFA de locaux devant accueillir la pépinière d'entreprises de Bastide-Niel baptisée « Projet Darwin », dédiée aux métiers de l'économie verte et du développement durable ;
- La réalisation d'une étude stratégique (62.252 €) sur les enjeux de développement et de desserte du Sud de l'agglomération par la Rcade ;
- La réalisation d'une maquette du futur quartier (90.000 €) des Bassins à Flots, maquette devant constituer l'élément central de la Maison du Projet ;
- La réalisation d'une mission de coordination et de mise au point (130.000 €) d'un référentiel de projet sur le secteur de Cantinolle ;
- La réalisation d'une évaluation durable des opérations d'aménagement et de développement urbain (100.000 €) ;
- L'ouverture d'un premier crédit de 15.000 € correspondant à 30% de la participation de la CUB (50.000 €) à l'étude évaluée à 400.000 € qu'il a été décidé de réaliser en partenariat avec RFF, l'Etat, la Région et le Conseil Général, sur le développement de l'étoile ferroviaire de Bordeaux ;
- L'ouverture d'un crédit de 480.000 € pour le versement de la participation de la CUB au bilan de l'aménageur de la ZAC de Mérignac Centre-Ville ;
- L'ouverture d'un crédit de 11.000 € pour le paiement d'un premier acompte sur la participation de la CUB au financement de la MOUS de Bellevue à Mérignac.
- La seconde moitié (800.000 €), de la participation de notre Etablissement au financement du groupe scolaire Gabriel Moussa à Eysines (Délibération n°2012/0589 du 28 septembre 2012), etc...

En section de fonctionnement

- 50.000 € pour pouvoir procéder, à la suite de dégrèvements, à la restitution de Taxe sur les Surfaces Commerciales 2011 (TASCOM) à la DGFIP ;
- L'attribution d'une subvention de 20.311,53 € à verser au Syndicat intercommunal des Jalles des Landes de Garonne (SIJALAG) pour l'éradication de l'élodée dense, espèce invasive présente dans les jalles entre la station d'épuration de Cantinolle et le Moulin Blanc ;
- L'octroi d'une subvention de 10.000 € à verser au Conseil Général de la Gironde pour la finalisation du programme d'actions (20.000 €) projeté dans le cadre du Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP) ;
- L'attribution d'une subvention à la Chambre d'Agriculture de la Gironde pour la réalisation du programme d'actions 2011 et 2012 (enquête sur les exploitations agricoles du territoire de la CUB, appui technique au service d'urbanisme communautaire, assistance technique au projet 50.000 hectares pour la nature, etc...) (délibération n°2011/0931 du 16/12/2011);
- L'attribution d'une subvention de 100.000 € à l'A'urba pour l'organisation de la 33^{ème} rencontre nationale des agences d'urbanisme les 19, 20 et 21 novembre 2012 au Rocher de Palmer à Cenon.

Tels sont les principaux commentaires pouvant être effectués sur la présente Décision Modificative.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Considérant,

- l'article L.2312.2 du code général des collectivités territoriales,
- la délibération du Conseil de Communauté n°2008/0 748 du 28 novembre 2008 fixant les modalités de vote du Budget Principal pour la durée de la mandature,
- la délibération n°2008/0747 du 28 novembre 2008 aux termes de laquelle le Conseil de Communauté s'est prononcé, pour la présente mandature, en faveur du régime de provisionnement des risques de type semi-budgétaire pour tous les budgets appliquant l'instruction budgétaire et comptable M14 et pour tous les budgets annexes des services publics à caractère industriel et commercial y compris ceux des régies à simple autonomie financière appliquant l'instruction budgétaire et comptable M4 et ses dérivés,
- les instructions budgétaires et comptables rénovées applicables au budget principal (M14) et aux Budgets Annexes à caractère industriel et commercial (instruction M4X),

- les crédits ouverts au budget Primitif 2012 adopté par délibération du Conseil de Communauté n°2011/0884 du 16 décembre 2011, reçue en Préfecture de la Gironde le 23 du même mois ainsi qu'aux décisions Modificatives adoptées depuis le début de l'exercice.

- Les crédits ouverts dans les différentes décisions modificatives ainsi qu'au Budget Supplémentaire adoptés depuis le début du présent exercice.

Entendu le rapport de présentation

DECIDE

Article unique :

D'adopter par nature, avec présentation fonctionnelle pour le Budget Principal et par chapitre, la présente décision modificative n°12 qui, tous budgets confondus et en mouvements budgétaires, s'équilibre, en recettes et dépenses, à un montant global de **12.657.340,74 €**.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 octobre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
26 OCTOBRE 2012**

PUBLIÉ LE : 26 OCTOBRE 2012

M. LUDOVIC FREYGEFOND